

CHRONO INFO SUD

Sud Chronopost ne signe pas l'accord intéressement / Trop d'emplois précaires ! / Une gestion à deux têtes à Rungis / Des salariés discriminés à Bobigny / Chronopost en perte de vitesse dans les DOM / Dure... dure pour les salariés en situation d'handicap

Pourquoi Sud Chronopost boude l'accord intéressement 2017-2019 ?

La Direction Chronopost, plus que satisfaite de l'accord intéressement 2017-2019, s'empresse d'en faire son éloge dans un communiqué où l'on a pu lire en lettre capitale « *Accord intéressement 2017-2019 – Un accord Majoritaire* ». Dans un contexte où la raison du plus fort reste toujours la meilleure, un assentiment majoritaire peut suffire à justifier l'injustifiable. Nous ne voyons pas nécessairement les choses sous cet angle ! S'il est vrai que ledit accord n'a pas recueilli notre signature, nous n'étions pas pour autant restés inactifs lors de ces négociations qui au final avaient abouti à une intersyndicale à laquelle nous nous étions associés. Mais bon nombre de raisons aussi valables les unes que les autres expliquent ce choix éclairé que nous avons fait en n'apposant pas notre signature au bas de cet accord contrairement à celui de 2011-2013 que nous avons signé en 2011 car il nous paraissait encore avantageux pour les salariés. Cela n'est plus le cas depuis.

L'intéressement à Chronopost étant basé sur la performance de l'entreprise, nous constatons au fil du temps une nette réduction de cette enveloppe inversement proportionnelle à la croissance de la performance : un grand déséquilibre se creuse pour laisser place à un écart de plus en plus béant. L'entreprise ne peut pas performer sans l'investissement de l'ensemble des salariés, cela va sans dire. Alors comment cet accord peut-il leur rendre justice puisqu'ils s'en trouvent particulièrement lésés quant à la part qui leur revient réellement ? La Direction Chronopost les enjoint à faire toujours plus d'efforts mais pour une récolte qui s'amenuise au fil du temps : c'est le « travailler plus pour gagner de moins en moins » ! Des organisations syndicales ont prétexté qu'il fallait impérativement signer cet accord auquel cas les salariés ne percevraient plus d'épargne salariale. C'est une vision complètement tronquée de la réalité que nous ne partageons pas car l'épargne salariale ce n'est pas que

l'intéressement, c'est aussi la participation qui est basée sur les résultats de l'entreprise et dont le versement est légalement obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés contrairement à l'intéressement qui reste optionnelle.

De plus, la Direction Chronopost ose soutenir dans son communiqué que cet « *accord assure la pérennité d'une répartition égalitaire des éventuelles abondements* ». Un accord égalitaire mais pour qui alors ? Nous avons appelé de tous nos vœux afin qu'il le soit mais en vain puisque la prime d'intéressement de chaque bénéficiaire se répartie pour moitié de sa rémunération brute et pour moitié au prorata de son temps de présence sur l'exercice de référence. En définitive les salariés ne pourront jamais percevoir la même prime à quelques exceptions près et plus vous avez un salaire élevé et plus vous aurez droit à une plus grosse part du gâteau compte tenu de votre temps de présence. C'est bien la part belle aux disparités sociales. Elle est donc où cette répartition égalitaire si nous gardons toujours à l'esprit que la performance repose sur l'investissement de l'ensemble des salariés toute catégorie confondue ? Le syndicat SUD s'est toujours battu pour une meilleure justice sociale et continuera à le faire, pour la reconnaissance à sa juste valeur du travail accompli sans parti pris. Dans cet état d'esprit, nous ne pouvons pas nous allier à cet accord.

Au vu de ces éléments, il est fort envisageable que la prime d'intéressement continue à périliter en raison des critères difficilement atteignables qui entrent dans sa base de calcul comme le « critère NPS (Net Promotor Score) » qui succède à celui de la « satisfaction client » dans ce nouvel accord. Etant donné que le NPS mesure la satisfaction d'un panel de clients fondée sur leur propension à recommander Chronopost à leur entourage, si les résultats que l'on entend escompter ne sont pas obtenus, l'enveloppe à coup sûr sera moins importante et tout l'investissement des salariés ne suffira pas à faire pencher la balance en leur faveur.

Haro sur les emplois précaires : explosion de l'intérim et beaucoup trop d'emplois à temps partiels !

Le pourcentage des effectifs des salariés à temps partiel imposé représente une part non négligeable. Ces salariés ont des conditions de travail nettement moins avantageuses que les salariés à temps plein avec des postes occupés qui sont généralement les moins qualifiés. Ces contrats à temps partiel les plongent de fait dans une très grande précarité. En effet, de par la nature de ces contrats, ils subissent une amputation de leur pouvoir d'achat. Parallèlement nous observons que la part de l'intérim poursuit une progression régulière. Au lieu de proposer aux salariés à temps partiels imposés des postes à temps plein qui améliorerait considérablement leurs conditions sociales, la Direction Chronopost préfère miser sur les emplois intérimaires et nous nous indignons face à une telle politique !!!

Agence de Rungis : une gouvernance bicéphale ?

L'agence de Rungis a été confrontée à la grogne des clients vers la mi-juillet face aux nombreux colis restés à quai et qui n'ont donc pas été livrés dans les temps impartis en raison d'énormes difficultés de distribution. Les mis en cause : de très sérieux problèmes d'organisation tant et si bien que le Directeur régional d'Ile de France, accompagné de quatre personnes, ont dû venir en renfort du 17 au 25 juillet et retrousser les manches afin d'endiguer cette situation de crise.

La responsable d'agence a donc manifestement failli en n'ayant pas su anticiper et gérer le flux des activités. Le licenciement de salariés pour faute sans aucune preuve tangible serait visiblement plus à sa portée que la bonne gestion de l'agence de Rungis.

A l'agence de Bobigny : des salariés discriminés !

La Direction Régionale de Chronopost projette de transférer courant 2018 le traitement de l'activité du TG1 vers le futur HUB de Paris Nord. Le syndicat Sud Chronopost s'interroge, non sans inquiétude, quant au devenir de l'ensemble des salariés du TG1 que représentent les trieurs et les chauffeurs. Pour le Chef d'agence de Bobigny les choses semblent être déjà tranchées : dans l'attente de ce transfert d'activité au HUB de Paris Nord, il entend d'ores et déjà exporter cette activité vers le HUB de Roissy dans un futur proche. Lorsqu'il a fait part de cette décision aux délégués du personnel de son agence, aucun des membres du CE pas plus que ceux du CHSCT n'en avaient été avisés comme le voudrait la procédure. Pour justifier cette décision surprenante, ce Chef d'agence a mis en cause le vieillissement des salariés du TG1 et par conséquent leur usure physiologique. Nous sommes atterrés par un tel mépris et nous entendons rendre grâce à l'ensemble de ces salariés qui jusque-là ont toujours et continuent de remplir efficacement toutes les missions qui leur sont confiées. Le syndicat Sud Chronopost condamne avec la plus grande des fermetés de telles intentions !

Le leadership de Chronopost menacé dans les DOM...

En Guadeloupe, comme en Guyane et en Martinique, Chronopost a perdu du terrain face à ses principaux concurrents qui lui ont grignoté de grosses parts de marchés. Chronopost ne semble pas maîtriser cette hémorragie même s'il en connaît les principales causes. Chronopost demeure limité dans son organisation logistique en affichant encore des tarifs qui ne tiennent pas compte des démarches douanières tant au départ qu'à l'arrivée. De fait, il est impossible à un client d'anticiper le prix réel toutes taxes comprises et donc de savoir à l'avance de combien il sera facturé. D'autre part, il persisterait un non-suivi et une non-fidélisation des clients se caractérisant par un manque de contact et par l'accumulation des retards dans la livraison de leurs colis pour motif de retard de dédouanement. D'autres causes viendraient suppléer cet essoufflement de Chronopost telles que le revers de la médaille. En effet, Chronopost doit faire face aux conséquences des départs volontaires ou imposés de commerciaux qui pour la plupart ont trouvé une planche de salut chez la concurrence où ils y apportent leur savoir-faire et leur expérience de terrain. Ce personnel très qualifié ne peut être, sans nul doute, que du pain béni pour des concurrents qui veulent se faire durablement une place au soleil. D plus, le récent licenciement du Chef d'agence de Martinique vient alourdir la facture.

Depuis maintenant quelques mois, les élus du syndicat Sud ont demandé qu'un bilan sur la situation réelle des DOM leur soit présenté lors d'un comité d'entreprise, mais leur demande reste à ce jour toujours sans suite. Pourquoi un bilan qui jusqu'alors était présenté tous les ans au Comité d'entreprise par le Directeur des DOM deviendrait-il aussi difficile à communiquer, qu'est-ce que ça cache? Devons-nous nous attendre au pire ? Autant de questions pour lesquelles nous aimerions enfin avoir des réponses concrètes.

Chronopost : L'envers du décor des salariés en situation d'handicap

Chronopost s'est engagé depuis maintenant des années en faveur du travail des personnes en situation d'handicap dans des campagnes périodiques de sensibilisation et en signant des accords d'entreprise favorisant l'emploi des travailleurs handicapés avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives de l'entreprise. D'un point de vue extérieur tout semblerait avoir été fait afin de faciliter et d'intégrer dans l'entreprise des salariés en situation d'handicap. Mais de grâce ne nous méprenons pas ! Cela ne reste malheureusement que des accords purement formels pour Chronopost qui ne souscrit qu'à des obligations administratives et non sociétales. Lorsque Chronopost encourage vivement ses salariés déjà en poste à faire reconnaître leur handicap c'est uniquement dans le but de faire gonfler ses statistiques de personnel présentant un handicap reconnu administrativement. En effet, la loi impose à tout employeur occupant au moins 20 salariés d'employer à plein temps ou à temps partiel des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de l'effectif total de l'entreprise. A défaut, les établissements ne répondant pas à cette obligation ou n'y répondant que partiellement devront s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Et, vu le nombre de ses effectifs, l'ardoise ne pourra être que salée pour Chronopost, c'est certain !

En vrai, Chronopost peine à atteindre le quota des 6% et ne manifeste pas une réelle volonté d'intégrer totalement ce personnel dans la société, pas plus qu'il ne leur simplifie le maintien dans l'emploi. Combien de préconisations de médecins du travail visant à aménager les postes de travail sont restées au fond de son tiroir ? Chez Chronopost, ce sont les salariés reconnus handicapés par l'administration qui doivent s'adapter aux conditions de travail et non l'inverse ! C'est avec consternation que nous, Sud Chronopost, avons observé et constatons encore aujourd'hui la détresse physique et psychologique que traversent la plupart de ces salariés non seulement dans les différentes agences mais aussi au siège social de l'entreprise. Nous avons dû à maintes reprises intervenir auprès des inspections du travail compétentes afin de faire respecter les préconisations des médecins du travail. Et malgré nos interventions auprès de la Direction, Chronopost reste arc-bouté sur sa position et n'entend toujours pas faire un monde honorable. Pourtant le handicap reste l'affaire de tous car il peut toucher toutes les familles à tout moment de la vie ! Nul est à l'abri !

Un nouvel accord en faveur du travail des personnes en situation d'handicap est en cours de négociation. Nous espérons de tout cœur que cette fois-ci Chronopost respectera enfin ses engagements et que cet accord ne demeurera pas, une fois de plus, qu'une pure et simple formalité administrative.

Chronopost fait les faits divers

Dans la matinée du 2 août, trois brigands se sont introduits de force dans un pavillon situé à Bezons dans le Val d'Oise. Parmi ces trois individus, l'un portait une veste noire et bleue de livreur chez Chronopost et tenait une sacoche de notre société. Après avoir assailli et séquestré une mère et son fils, ils ont dérobé de l'argent liquide, des bijoux et des montres. Seul l'individu portant la veste de Chronopost sera rapidement interpellé par la police après s'être livré à ce home-jacking avec agression.

**Tous ensemble dans l'unité, avec le
syndicat SUD Chronopost
Pour défendre nos droits et pour
améliorer nos conditions de travail**



A VENIR DANS NOTRE PROCHAIN TRACT

- Le travail du dimanche à Chronopost
- L'avenir des seniors
- La sous-traitance
- La nouvelle réforme du code du travail

Fédération SUD PTT
Section Sud Chronopost
25/27, rue des Envierges
75020 Paris

Mail : sudptt@sudptt.fr

Site : www.sudptt.org/chronopost/

Délégué syndical central
Eugène URBINO
Tél : 06 67 33 60 82
Fax : 01 44 62 12 34

Représentant au CE
Jean-Daniel BOUDAR